

Bulletin municipal de la commune de Ste Croix de Quintillargues

*La source*

*de Milhac*



juin à octobre 2017





34270

Téléphone : 04 67 53 31 17  
Télécopie : 04 67 53 27 05

# SOMMAIRE

**PAGE 3**

**Le mot du maire**

**PAGE 4**

**Les comptes-rendus du Conseil Municipal** (voir le site de la commune  
"vie de la commune : <http://www.mairie-saintecroixdequintillargues.fr/>)

**PAGE 6**

**Activités municipales**

**PAGE 8**

**Les travaux**

**PAGE 9**

**La bibliothèque - école - Education**

**PAGE 11**

**La mairie s'engage  
Un peu de civisme**

**PAGE 13**

**La vie des associations**

**PAGE 14**

**Les entreprises du village et les numéros utiles**

**PAGE 15**

**L'état-civil**

**PAGE 16**

**Pluie cévenole : adoptez les bons comportements**

---

Le bulletin municipal est désormais succinct, en effet, les articles sont notés sur le site en temps réel.

adresse du site de la mairie : <http://www.mairie-saintecroixdequintillargues.fr/>

Rédacteurs :

Agnès Pili - Claude Vasseur

Imprimeur : Ideprint - Saint-Mathieu de Trévières



*Chers concitoyens,*

*Les congés sont terminés pour la plupart d'entre nous et nous ont permis de profiter et de partager avec nos familles et amis, tous ces petits moments de convivialité et de repos indispensables à chacun pour ne repartir que mieux dans nos tâches respectives.*

*Je voudrais, à ce titre, remercier SocaCruz de nous avoir préparé tous ces moments festifs et de rencontres à l'occasion de la fête du village.*

*Bravo à tous les jeunes.*

*Remercier toutes les associations qui ont répondu présentes pour la journée des associations en étroite collaboration avec la municipalité. Le Foyer Rural, avec sa nouvelle offre d'activités pour tous qui, je suis sûr, répondra à votre attente.*

*Après le changement des rythmes scolaires, à la demande de nombreux parents, nous avons signé une convention de mise à disposition (locaux, ménage, matériel) complétée par une subvention pour le Foyer Rural pour la création d'un centre de loisirs, ouvert en priorité aux jeunes de 4 à 12 ans de la commune. Le Foyer Rural ayant à son tour signé une convention avec les FRANCAS pour la gestion.*

*Remercier le club de VTT, toujours aussi dynamique et fédérateur par la pratique du vélo des grands et des petits.*

*L'association des Riverains de la Bénovie, que j'ai souhaitée, et présidée par Jean Vautrin, conseiller municipal, pour défendre les habitants concernés par le PPRI approuvé le 28 juin 2017 par Monsieur le Préfet, malgré tout le travail fourni par Monsieur Chauvereau et Jean.*

*Un recours de l'ARB contre l'Etat a été déposé au mois d'août et le conseil municipal accordera une subvention exceptionnelle de 3000€ sur un coût de 3600€, pour les frais d'avocat.*

*Aussi, je vous demande de rester mobilisé et, au moins les personnes concernées, à participer à ce recours. Nous devons aller jusqu'au bout de notre démarche pour nous faire entendre.*

*Vous constatez que rentrée et monde associatif vont de pair. Encore un grand merci à vous tous les bénévoles, pour votre implication au service de tous.*

*Je voudrais remercier et souhaiter à Madame Wouters une bonne retraite et souhaiter la bienvenue à Madame Dalle Nogare, notre nouvelle directrice.*

*Pour nous, élus et personnel communal, la rentrée ne manque pas de travail, avec le suivi des travaux engagés et l'étude de nouveaux projets dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés.*

*Je citerai le Plan Local d'Urbanisme qui devrait être approuvé fin juillet 2018, et qui suit son cours.*

*Je n'oublie pas la réalisation d'un cheminement doux (trottoir, éclairage public) allant de la rue des Olivettes au lotissement "Les Carignans II" (le long de la départementale) pour lequel la première tranche des travaux débutera au mois d'octobre.*

*Encore un dossier où nous avons obtenu 80% d'aides malgré le désengagement de l'état.*

*Je ne voudrais pas oublier nos aînés qui ont été nombreux à répondre à l'invitation pour la sortie du 30 septembre aux écluses de Fonsérannes et jardins Saint-Adrien avec qui nous partageons toujours un grand moment d'échanges et de convivialité.*

*Bonne rentrée à tous.*

*Antoine Martinez,  
Maire  
Vice-président CCGPSL*

☛ Pour lire les comptes-rendus dans leur intégralité, voir sur le site de la mairie : <http://www.mairie-saintcroixdequintillargues.fr/>

**Procès-verbal du conseil municipal du 13 juillet 2017**

**Présents :** AILLOUD Josette, MARTINEZ Antoine, PEREZ Anne, PILI Agnès, LAVABRE Cédric, HERNANDEZ Nicolas, LAGARDE Philippe, HEINRICH Sandra, VAUTRIN Jean, ROSSEL Guillaume,

**Excusés :** KLEYKENS Laëtitia pouvoir à LAGARDE Philippe, VASSEUR CLAUDE pouvoir à Philippe LAGARDE

**Absents :** RODRIGUES Aline, GUILLOTEAU Sébastien,

**1 – Acceptation du périmètre délimité des abords proposée par l’État**

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine (loi CAP) prévoit de remplacer progressivement sur proposition de l’architecte des Bâtiments de France, les périmètres automatiques de 500 mètres autour des monuments historiques par des Périmètres Délimités des Abords spécifiques à chaque monument, plus adaptés à la réalité et aux enjeux de terrain.

Il s’agit de désigner les immeubles ou les ensembles d’immeubles bâtis ou non qui forment avec un monument historique, en l’occurrence pour nous l’église, un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

Le Périmètre Délimité des Abords (PDA) doit être approuvé par une délibération spécifique du conseil municipal. Il est annexé au document d’urbanisme avec les autres servitudes d’utilité publiques dans les conditions prévues à l’article L.126-1 du Code de l’Urbanisme. *Délibération adoptée à l’unanimité*

**2 – Modification du tableau des effectifs suite à la création d’un poste d’adjoint technique au 1er septembre 2017**

Alain Lopez partira à la retraite le 30 août 2017. Pour les besoins des services techniques de la commune il est nécessaire de créer un poste d’adjoint technique à temps complet le 1er septembre 2017 (fin de contrat de Florent le 31/08/17). Le tableau des effectifs serait modifié comme suit. *Délibération adoptée à l’unanimité*

<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>avant</b>	<b>actuel</b>
<b>TITULAIRES</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Adjoint territorial du patrimoine TNC 71,43 %</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint administratif territorial principal 2ème classe</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint administratif territorial</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint technique territorial principal de 2ème classe</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint technique territorial principal 2ème classe TNC 85,71 %</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Adjoint technique territorial</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles TNC 85,71 %</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**3 - Choix de maître d’œuvre pour la réalisation du cheminement doux pour la route d’Assas.**

Le Maire rappelle que, conformément aux engagements pris lors de l’attribution de la subvention au titre des TEPCV, les travaux doivent impérativement débiter avant le 31 décembre 2017.

Il convient donc aujourd’hui de retenir un maître d’œuvre afin de pouvoir lancer une consultation des entreprises cet été. Je vous propose de confier cette mission au cabinet MEDIAE. *Délibération adoptée à l’unanimité*

**4 - Tarification de la cantine et de la garderie pour la rentrée 2017**

- forfait 10 journées : 47€ pour les enfants de Ste-Croix,

- forfait trimestriel : 65€ pour les enfants de Ste-Croix, 121€ pour les enfants des autres communes
- Ticket à l'unité : 6,50€,
- Prix du ticket de cantine : 3,17€ pour les enfants de Ste-Croix, 6,10€ pour les enfants des autres communes. *Délibération adoptée à l'unanimité*

-----

### **Procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2017**

Présents : AILLOUD Josette, MARTINEZ Antoine, PEREZ Anne, PILI Agnès, LAVABRE Cédric, HERNANDEZ Nicolas, LAGARDE Philippe, ROSSEL Guillaume, KLEYKENS Laëtitia, VASSEUR Claude.

Excusés : Jean VAUTRIN, pouvoir à Claude VASSEUR, Sandra HEINRICH, pouvoir à Laëtitia KLEYKENS

Absents : RODRIGUES Aline, GUILLOTEAU Sébastien,

#### **1) Attribution d'un fonds de concours par la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup pour l'agrandissement de l'espace de jeux pour enfants.**

Pour l'agrandissement de l'espace de jeux pour enfants, la commune a sollicité une aide de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, le projet étant éligible à l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 8 362,00 €.

#### **Le Conseil Municipal,**

➤ **ACCEPTE** le principe du soutien financier de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup pour l'agrandissement de l'espace de jeux pour enfants, sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 8362,00 €.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget. *Adoptée à l'unanimité.*

#### **2) Subventions au Foyer rural pour équilibrer les frais du centre de loisirs**

Il est proposé d'accorder une subvention de 6000 € au foyer Rural pour équilibrer le budget prévisionnel de la création du centre de loisirs ; le versement de cette subvention sera fractionnée par trimestre. Sandra ne prend pas part au vote. *Adoptée à l'unanimité*

#### **3) Subvention à l'Association des Riverains de la Bénovie**

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 3000 € à l'association des Riverains de la Bénovie .

#### **4) Modalités de versement de l'IFSE**

Il est proposé d'ajouter à la phrase suivante : « Concernant les indisponibilités physiques l'IFSE sera suspendue en cas de : congé de maladie ordinaire, pour accident de service, pour maladie professionnelle, de longue maladie, de longue durée, de grave maladie » et toutes autres absences justifiées ou injustifiées. *Adoptée à l'unanimité*

#### **5) Décision modificative N° 1 du budget 2017**

Considérant que les crédits du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) se révèlent insuffisants, des subventions exceptionnelles ont été accordées aux associations Foyer rural et ARB, une décision modificative est nécessaire.

#### **Section de fonctionnement :**

#### **Dépenses : 7 500 €**

Article 6574 Subvention aux associations : 7 500 € - (4 500 € pour le FOYER RURAL et 3 000 € pour l'association des Riverains de la Bénovie)

#### **Recettes : 7 500 €**

Article 7411 : Dotation forfaitaire : 3 957 €

Article 74127 Dotation nationale de péréquation : 3 543 €- *Adoptée à l'unanimité*

#### **6) Modification des statuts de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup**

La loi NOTRe impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale d'exercer 9 compétences parmi 12 afin de pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette modification des statuts pour être en conformité avec la loi. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Le 14 juillet :**

Après que Monsieur le Maire ait expliqué le bilan semestriel, il a invité la population à partager la traditionnelle brasucade . Une très belle occasion de se rencontrer.



**Le 3ème Festijeun 2017**

Ce fut la troisième édition du Festijeun organisé par la communauté de communes en lien avec les villages.



L'idée est que les jeunes des villages se rencontrent lors d'un après-midi. Cette année, Vailhauquès a accueilli les jeunes. qui sont chargés d'organiser chacun un atelier qu'ils vont faire découvrir aux autres. Nos dix jeunes de Sainte-Croix ont créé un triathlon. Après cette après-midi festif, une scène est ouverte où Lili, la mascotte du Pic Saint-Loup, a chanté deux merveilleuses chansons. Ils ont pris ensuite leur repas du soir en commun puis ont dansé lors d'une soirée DJ très, très colorée. Ils en gardent un merveilleux souvenir !



## LES ACTIVITES MUNICIPALES

### L'après-midi des associations.

En cet après-midi du 16 septembre, vous avez été nombreux à venir vous renseigner auprès des responsables des associations : SocaCruz, Foyer rural, VTT club ainsi qu'auprès des ateliers d'écriture et de lecture qui sont rattachés à la bibliothèque. Le VTT club, soucieux de faire connaître des activités sortant de l'ordinaire, avait organisé la veille, une sortie nocturne. Sensations assurées ! Et, cette année, le foyer rural a mis de l'importance à proposer un grand nombre d'activités, d'autant plus que notre village s'est agrandi.

Après le discours prononcé par Monsieur le Maire pour clôturer cet après-midi pleine de rires et d'action, un pot de l'amitié a été offert ; puis le repas a été tiré du sac.

Merci à tous les organisateurs pour leur investissement et leur savoir-faire.



## LES TRAVAUX

### La voirie : ce qui a changé

Notre environnement bouge, depuis le début de l'année : les fils électriques, rue des Olivettes, ont été enterrés. L'impasse des Olivettes a été goudronnée. La rue des Olivettes et la route des Aires ont été refaites avec des cheminements doux. Deux abribus ont été installés au niveau du terrain de boules avec accès pour les personnes à mobilité réduite. Les lampadaires du centre-village ont été changés pour un éclairage basse consommation. Les panneaux permettant de se situer dans le village ont été mis en place. Deux containers supplémentaires pour le papier et le verre ont été installés près du terrain City sport. Les jeux d'enfants ont été agrandis pour les plus grands. Un circuit BMX VTT a été aménagé à l'entrée du village. Et ce n'est pas fini...



## LA BIBLIOTHEQUE

### Du nouveau à la bibliothèque municipale



Désormais, Corine vous accueillera à la bibliothèque le mercredi de 15h30 à 18h30, le mardi 10h00 à 12h00, le mercredi 15h30 à 18h30, le vendredi 10h00 à 12h00 et les 1er et 2ème samedis du mois de 9h00 à 12h00. Passez-y pour lui souhaiter la bienvenue. Le numéro de téléphone : 04.67.55.31.17 - l'adresse email : biblio.stecroixquint@orange.fr

**Des bénévoles à la bibliothèque** : Corine sera très heureuse d'accueillir de nouvelles bénévoles (adultes ou ados) à la bibliothèque pour aider à la couverture des livres, apporter un soutien lors des ateliers organisés durant une semaine des vacances scolaires et lire des histoires aux tout-petits. Pensez-y...

**Les prochains ateliers** : Corine vous propose d'apporter vos boîtes de camembert (les petites rondes) ; elle saura occuper vos enfants.

**Mot dit soit-il** : pour écrire tout simplement ! - à 20h30 une fois par mois - ouvert à tous ados et adultes - Des sujets sont proposés mais les sujets libres sont toujours bien accueillis - les textes (récits, aïkous, poèmes, etc....) sont regroupés dans un recueil consultable à la bibliothèque (demander à Corine les trois recueils déjà parus).

**L'as-tu lu ?** pour les adultes et ados qui aiment lire un peu, beaucoup, passionnément - entre 10h et 12h le 1er ou 2ème samedi du mois - chacun présente les ouvrages qu'il a lus - les livres "coup de coeur" sont affichés et proposés en bibliothèque.

## L'ECOLE ET EDUCATION

### Fête de fin d'année

Pour clôturer la fin de l'année scolaire, l'équipe enseignante nous a proposé un magnifique spectacle : le chant, la danse et le théâtre étaient au rendez-vous. Félicitations à toute l'équipe (enseignants et personnels) sans oublier les enfants, sans qui ces instants magiques n'auraient pas lieu...

A cette occasion, et pour la deuxième année, la municipalité offre aux élèves qui partent au collège, une calculatrice Collège.



## L'ECOLE ET EDUCATION

### Quelques nouveautés à l'école !

Mme Wouters, directrice de l'école André Plagniol depuis 2003 a tiré sa révérence.

En effet, elle a pris sa retraite. Et vole vers de nouvelles aventures ! Nous lui souhaitons de profiter pleinement de ces instants paisibles....

Mme Dalle Nogare remplacera donc Mme Wouters au sein de la direction de l'école.

Emilie, Lisa et Corinne ont également rejoint l'équipe périscolaire. Nous leur souhaitons à toutes la bienvenue, et une excellente année scolaire 2017-2018.

### Changement des rythmes scolaires

Après divers échanges entre l'éducation nationale, la municipalité et les parents d'élèves élus, il a été voté de passer à la semaine de 4 jours.

Malgré des animations de qualité, il a donc été convenu, afin de respecter le rythme et le bien-être de l'enfant d'interrompre les Nouvelles Activités Périscolaires.

### Le numérique et l'école

A l'heure numérique, la mairie a investi dans du matériel informatique à hauteur de 6000€ pour améliorer les équipements dans chaque classe : 6 tablettes en maternelle, 16 ordinateurs portables, 4 imprimantes, 1 appareil photo numérique et 2 vidéoprojecteurs... Le matériel complètera les installations déjà en place.

## LA MAIRIE S'ENGAGE

### La commune vise l'objectif d'obtenir le label "zéro phyto".



Peut-être verrons-nous apparaître un nouveau panneau à l'entrée du village... Notre commune, depuis de nombreuses années, s'est engagée dans une politique de zéro produits phytosanitaires de synthèse. Ce label viendra concrétiser les efforts accomplis par l'ensemble des acteurs locaux (élus, agents) dans la gestion des espaces publics que ce soit lors des travaux d'aménagement, d'entretien, dans les produits et les méthodes utilisés ou bien encore dans les différentes formations dispensées à Nicolas et Florent. Décision début décembre. Nous attendons avec impatience mais sérénité la décision.

## UN PEU DE CIVISME



**Les chiens errants :** N'oublions pas que les chiens errants sont une menace pour la population du village, notamment quand, en rentrant du travail, le soir, on se fait courser par un chien errant et menaçant. Et le risque est encore plus important pour nos enfants qui vont à l'école à pied. Pensez à surveiller vos chiens, ne laissez pas en liberté.

Les mesures de police à l'égard des chiens et des chats : Aux termes de l'article L.211-22 du Code rural, "les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière".

### **Les déjections canines posent de véritables problèmes :**



Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Les désagréments :

- la propreté urbaine et d'environnement : dégradation du cadre de vie, souillures des espaces publics, des aires de jeux pour enfants...
- l'hygiène : prolifération des microbes
- la sécurité : risque de chute pour les personnes non-voyantes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants...
- les finances : charge financière importante pour assurer le nettoyage des sites souillés (c'est-à-dire un coût pour chacun d'entre nous)
- le relationnel : entre les possesseurs et les non possesseurs de chien.

### **Nos déchets sur la voirie.**

Comme vous le savez la commune est équipée de 2 points d'apports volontaires pour le papier et le verre. Le premier (pourvu également d'un container pour textile) est situé sur le parking proche du terrain de boules et le second sur le parking de l'école.

Concernant les containers situés près du terrain de boules contre le pont de la Bénovie, la collecte est un succès puisque régulièrement, lorsque les containers sont pleins, certains d'entre-nous continuent d'y apporter et d'y laisser leurs "dons" directement sur la voirie laissant ainsi des sacs, cabas et autres caissettes remplis de bouteilles en verre au risque de blesser quelqu'un.

Que faire lorsque le container est plein?

- je vais voir si celui situé à côté de l'école peut accepter des dépôts,
- je retourne avec mes déchets chez moi en attendant qu'il soit vidé,
- je téléphone à la mairie afin de signaler le problème.

Nous avons conscience que cet article ne concernent que quelques-uns d'entre nous (peut-être d'ailleurs les mêmes qui prennent les locaux à poubelles collectives pour une décharge sauvage) mais il serait regrettable que l'on soit obligé de supprimer ces colonnes d'apports volontaires ou d'installer des caméras de vidéosurveillance.

Je me permets de vous rappeler que c'est grâce à un tri particulièrement bien fait que l'on peut se battre, nous élus, pour que la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères n'augmente pas, ce qui est le cas depuis plusieurs années ; vous pouvez le constater en consultant vos feuilles de taxes foncières.



## Le tri, on peut faire mieux, pourquoi ?



Pour l'année 2016, les flux de papier collectés se répartissent de la façon suivante :

- Papier déposé en colonne d'apport volontaire = 529 tonnes traitées en mono-matériau
- Papier déposé en bac de recyclage (couvercle jaune) = 748 tonnes traitées manuellement
- Papier déposé en bac d'ordures ménagères (couvercle vert) = 569 tonnes traitées par incinération

Sur un gisement total de 1 846 tonnes, 569 tonnes de papier, soit 31 %, n'ont pas pu être recyclées. C'est encore trop.

Pour autant, le dépôt du papier en bac de recyclage – le plus fréquent – n'est pas la solution : le papier, mélangé à d'autres déchets recyclables, doit être trié avant

traitement, ce qui entraîne un coût de recyclage 10 fois supérieur à celui du papier déposé dans les colonnes dédiées : 145 € la tonne, au lieu de 15 € !

Fin 2016, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a fait l'acquisition de 50 colonnes «papier» supplémentaires pour renouveler et compléter son parc. Aujourd'hui, ce sont 158 colonnes qui sont mises à votre disposition sur l'ensemble du territoire pour recueillir journaux, revues, magazines et papiers de bureau. Autant d'arguments qui incitent à redoubler d'effort et à déposer le papier dans les colonnes d'apport volontaire !

## LA VIE DES ASSOCIATIONS



**L'association des Riverains de la Bénovie** -Président : Jean Vautrin

**Communication** : L'Association des Riverains de la Bénovie à Sainte-Croix-de-Quintillargues a déposé une plainte au tribunal administratif contre le PPRi établi par la DDTM34 et validé par le préfet. Dans l'attente de la décision de justice l'ARB recentre son activité sur l'obtention de la réfection des ponts du village et de la gestion des inondations. Votre adhésion nous rendra plus efficace. Contact : jean.vautrin@hotmail.fr



--==--  
**Le Foyer Rural « Les Quintillades »** - Présidente : Sandra HEINRICH-  
AZZOPARDI- foyer.rural.lesquintillades@gmail.com

**Le centre de loisirs** a ouvert ses portes le mercredi 6 septembre 2017 au grand bonheur des utilisateurs ! Après plus d'un an de travail le Foyer Rural est fier de pouvoir présenter le centre de loisirs et de souhaiter la bienvenue à Mr Belin directeur du centre de loisirs.

Le centre peut accueillir une vingtaine d'enfants de 4 à 12 ans tous les mercredis et vacances scolaires (hors Noël et août) de 7h30 à 18h30 dans les locaux de la garderie de l'école mise à disposition par la mairie. La gestion du centre de loisirs est effectuée par les Francas avec qui nous avons signé une convention. Nous remercions tous les acteurs qui nous ont permis d'arriver au bout de ce projet (le conseil d'administration, la municipalité, les parents, les Francas et la CAF).

**Le loto - A noter sur vos agendas** : Réservez votre samedi 2 décembre 2017 le foyer organise son loto annuel spécial Noël avec plein de nouvelles surprises !

### les nouvelles activités

Pour la rentrée, le Foyer Rural a su organiser un planning multipliant les activités. le site du foyer rural : <https://www.lesquintillades.eu/> ou à voir aussi sur le site de la mairie "vie de la commune"



--==--  
**SOCACRUZ** -Président Nicolas AILLOUD

### La fête du village :

Un très grand merci aux organisateurs qui mettent tout leur savoir et tout leur coeur pour que cette fête soit belle et réussie.



## Les entreprises du village

*Si des entreprises ne sont pas notées, vous pouvez transmettre les renseignements qui vous concernent à agnes-pili@orange.fr*

**Altimara** - Animateur de pays - guide accompagnateur - 18, route d'Assas - <http://www.altimara.eu/altimara.eu/bienvenue.html> - 06.09.57.45.84

**Entretien-dépannage-ramonage** - Patrick CRISTOFOLI - 13, rue Mas de Montels- 06.08.93.34.51

**IST Services Plomberie** - Jean-Marc PETIT - 201, chemin de Milhac - 04-67-55-13-03

**Entreprise de peinture** - Bernard TILLOU - 3, rue de la Roubiore - 09.67.44.11.87

**Micro-crèche "O comme 3 pommes"** - Anne PEREZ - 458, route des Aires - 04-99-66-91-75 - 06-85-62-02-76 - [Ocomme3pommesap@free.fr](mailto:Ocomme3pommesap@free.fr)

**Jardins** - François Dellus - 06.89.44.93.94

**Maçonnerie - Façadier** - Nicolas AILLOUD - 173, chemin du Mas de Greffier - 06.46.54.57.43

**Passion Music - DJ** - Morgan NAVARRIA - 53, rue de l'Orée du Bois - 06.27.50.69.89

**ABL Services (plaquiste)** - Jean-Luc HOUBRON - 5, les Carignans - 04-67-55-12-76

**Salvi Travaux Publics** - 280 chemin du Mas du Greffier - 04-67-55-26-40

**Contrôle du Pic** - Vincent TREVIES - 26 rue des Olivettes - 04-99-62-04-40

**Epicerie-bar l'Orkys** - Maxime RUNFOLA - 48 route d'Assas - 04-67-55-34-73

**SARL Couverture du Pic** - Charpente Couverture Zinguerie Ossature Bois - Nicolas Mochalski - 06.75.78.91.39 - 09.67.02.70.56 - Site web [www.couverture-du-pic.fr](http://www.couverture-du-pic.fr)

**ETS Heinrich** - Plomberie - 6 lotissements les sophoras - 07.86.56.08.80

**Roccon Mathieu** - Plombier - lot les Sophoras - 06 11 58 24 34

**E.T.S. Sonorisation-éclairage** - CHABERT Yves- 38, chemin du Mas de Greffier- [www.espacetechniquespectacle.com](http://www.espacetechniquespectacle.com) [www.e.t-s.overblog.net](http://www.e.t-s.overblog.net)

**FC2A34** – fermetures, contrôle d'accès et automatismes-Paulo Rodrigues – 6 les Hubertes – 06 80 87 69 17 :. [www.fc2a34.fr](http://www.fc2a34.fr)

**Nuances et Néons - enseignant**-Pascal THERENTY-100, rue des Olivettes-06.04.52.22.30 - [nuancesetneons.fr](http://nuancesetneons.fr) - [nuances.neons@outlook.fr](mailto:nuances.neons@outlook.fr)

**Sévi Photographe** - GOURDOL Séverine - 530, route des Aires - 06-18-49-16-28

**Régis Domergue** - Photographe et vidéaste - Le Hameau - 06 77 10 59 91-[contact@regisdomergue.com](mailto:contact@regisdomergue.com)

**Lucie LAVABRE** - coiffeuse à domicile - 06.24.85.47.65

**Mickaël PEREZ** - Société CLIMA'PIC - Climatisation-chauffage-plomberie-06.20.63.17.00

**Assistante maternelle** - ROCCON Solange - 4, lot les Sophoras - 04-67-55-37-30

**Assistante maternelle** - DAMOND Sabine - 478, route d'Assas - 04-67-55-25-84

**Assistante maternelle** - BOGREAU Danièle - 285, route d'Assas - 04.67.55.26.50

**Assistante maternelle** - BARAILLE Sandrine - 214, chemin des Clausses - 06.88.74.92.75

**Assistante Assistante maternelle** - Anne RIGAIL - 98 rue du Pic Saint-Loup - 06.75.48.88.71

## Adresses et numéros utiles

**Mairie de Ste Croix de Quintillargues** - Rue Cantounade – 34270  
Bureaux ouverts le lundi mardi mercredi de 13h à 17h –  
Le vendredi matin de 08h30 à 12h30 - Les deux premiers samedis du mois du 8h30 à 11h30 – Fermés le jeudi  
**04 67.55 31 17** - fax: 04 67.55 27 65 – Email : [mairie.stecroixquint@wanadoo.fr](mailto:mairie.stecroixquint@wanadoo.fr) - site : <http://www.mairie-saintecroixdequintillargues.fr/>  
**Le 112** : Numéro d'appel d'urgence partout en Europe  
Fixe et Portable (En France, le 112 redirige sur les numéros 15,17,18,115 et 119)  
**POLICE SECOURS : FAIRE LE 17 – l'appel sera redirigé selon le secteur (police ou gendarmerie)**  
**Gendarmerie** de St Mathieu de Trévières- 04 67 55 20 02  
**POMPIERS de St Mathieu de Trévières**- 18 ou 04 67 55 25 10  
**Allo enfance maltraitée** - 0800.05.41.41 ou le 119

**SOS Médecin 24H/24** - 36-24  
**Centre anti-poison de Marseille**- 04 91 75 25 25  
**Ecole de Ste Croix de Quintillargues** - 04 67 55 29 15 – [ce.0341640Y@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341640Y@ac-montpellier.fr)  
**Bibliothèque** - 04 67 55 31 17 – Email : [biblio.stecroixquint@orange.fr](mailto:biblio.stecroixquint@orange.fr)  
**Perception des MATELLES** – 04 99 61 47 70  
**Coopérative d'électricité de St-Martin de Londres** - 158 Allée des Ecureuils  
**Accueil** : 04 67 66 67 66 – **Dépannage** : 04 67 10 40 70  
**Service des eaux** – Syndicat intercommunal Garrigues et Campagne – 8, rue Crouzette – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ – 04 67 79 51 67  
**VEOLIA** - 75 avenue du Progrès 34820 TEYRAN – 04 67 13 10 60 – 0811 900 500  
**Hôpital Faune Sauvage** - (pour les animaux sauvages blessés) 06-08-69-22-26

-----

**Naissances :**

Swan PEYRIERE GABRIEL - 21/07/17  
Lily BERTRAND - 11/08/17  
Martin NIETO - 25/08/17  
Naomie MARTI - 01/09/17  
Roméo MALEYSSON FONTANA - 06/09/17  
Lou HANDSCHUMACHER - le 21/09/17



*Souhaitons-leur bienvenue dans le monde !*

**Mariages :**

Pascal HEL et Véronique HUILLAD - 04/03/17  
Florent CRIMMERS et Delphine CORBALAN -  
19/08/17



*Tous nos vœux de bonheur aux mariés !*

**Décès :**

Yves GOUDARD - le 01/02/17  
Hubert FORESTIER - le 17/07/17  
Daniel COCHINARD - le 01/09/17



*Toute notre sympathie aux familles*



Septembre est déjà là avec ses premiers frimas. Déjà, on pense aux fêtes de fin d'année. Noël se profile à l'horizon et se prépare ! La mairie et les associations du village (SocaCruz, VTT club et le Foyer Rural) se concertent et se coordonnent pour organiser une fête inoubliable ! Nous espérons que vous serez nombreux à y participer...

## Pluie cévenole : adoptez les bons comportements



# PLUIE-INONDATION

## LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



**JE M'INFORME**  
et je reste à l'écoute  
des consignes des autorités  
dans les médias et sur les  
réseaux sociaux en suivant  
les comptes officiels



**JE NE PRENS PAS  
MA VOITURE  
ET JE REPORTE  
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES  
PERSONNES PROCHES,**  
de mes voisins et des  
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE  
DES COURS D'EAU**  
et je ne stationne pas sur  
les berges ou sur les ponts



**JE NE SORS PAS**  
Je m'abrite dans un bâtiment  
et surtout pas sous un arbre  
pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS  
DANS LES SOUS-SOLS  
ET JE ME RÉFUGIE  
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**ROUTE INONDÉE**

**JE NE M'ENGAGE NI  
EN VOITURE NI À PIED**  
Pont submersible, gué, passage  
souterrain... Moins de 30 cm d'eau  
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS  
CHERCHER MES  
ENFANTS À L'ÉCOLE,**  
ils sont en sécurité

### JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

### J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

### JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie  
**112** ou **18** Pompiers  
**15** SAMU  
**17** Gendarmerie, Police

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

#pluieinondation



[www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)

**VIGICRUES**

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

